



L'éolien wallon peine à passer à la vitesse supérieure

Atteindre les objectifs de déploiement d'éoliennes fixés par la Région reste possible, dit Edora, la fédération des énergies renouvelables. Mais il faut un coup d'accélérateur, principalement sur l'octroi des permis, comme le demande l'Union européenne.

BERNARD PADOAN

Cela fait maintenant quatre ans que la « barre psychologique » des 100 MW annuels d'augmentation de la capacité éolienne en Wallonie a été atteinte (voir l'infographie ci-dessus). Problème : cette barre, la Région semble y être scotchée. En 2024, 28 éoliennes ont été plantées au sud du pays, pour une puissance totale supplémentaire de 105 MW, selon les chiffres

collectés par l'ASBL Energie commune à la demande d'Edora, la fédération des énergies renouvelables. Bien, « mais toujours pas suffisant pour atteindre les objectifs de production fixés par la Région », constate Fawaz Al Bitar, directeur général d'Edora. D'ici la fin de la décennie, la Wallonie devrait produire 6.200 GWh d'électricité par an avec ses éoliennes. « Pour y arriver, il faudrait une augmentation nette de plus de 150 MW annuels », explique Fawaz Al Bitar.

La raison de ce plafonnement est, selon Edora, à aller chercher du côté du taux d'octroi de permis par la Région wallonne, que la fédération juge « mauvais ». « Selon les données que nous avons rassemblées, sur 540 MW de nouveaux projets soumis à approbation de l'administration en première instance en 2024, environ 150 MW seulement ont obtenu un permis », note Fawaz Al Bitar. « Ce n'est clairement pas assez. Souvent, quand il y a des avis négatifs dans le dossier, du DNF (le département wallon de la nature et des forêts, NDLR) par exemple, les fonctionnaires ont du mal à faire la balance des intérêts. Cette frilosité n'est pas nouvelle. »

Une « frilosité » que l'on retrouve également en appel, du côté ministériel. Sous la précédente législature, la fédération avait souvent pointé du doigt la division de la compétence d'octroi des permis entre deux ministres - Céline Tellier (Ecolo) et Willy Borsus (MR). Dans le

nouvel exécutif régional, c'est François Desquesnes (Les Engagés), ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux, qui en a hérité. « Depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en juillet, sur environ 200 MW de nouveaux projets soumis en appel, un peu moins de 25 % ont reçu un feu vert », constate, un brin dépité, le patron d'Edora.

Pas touche au cadre de référence

Une tendance « d'autant moins bonne » que dans le cadre de son plan RePower EU, « l'Union européenne a demandé aux États membres de faciliter et d'accélérer l'octroi de permis pour les énergies renouvelables », rappelle encore Fawaz Al Bitar. « Cela a été traduit dans une directive et deux règlements. Pour l'UE, il faut considérer les énergies renouvelables comme d'intérêt public majeur. C'est une obligation. Dans la balance des intérêts à réaliser dans un permis, elles devraient donc peser plus lourd que d'autres critères, environnementaux ou d'aménagement du territoire. Ce n'est pas le cas. On voit que les permis n'en tiennent pas compte, il y a encore un réflexe très « nimbyste » (de l'acronyme anglais Nimby pour *Not in my backyard*, soit « pas dans mon jardin », NDLR), où les hommes politiques font trop de cas des oppositions locales très visibles au détriment de l'intérêt climatique collectif régional. Avec un taux de refus de plus de 70 %, on ne va clairement pas dans un

sens de facilitation. » Edora demande donc au gouvernement wallon « d'aligner la politique d'octroi des permis sur la décision européenne. D'ailleurs, la DPR (déclaration de politique régionale, NDLR) elle-même dit qu'il faut accélérer les procédures administratives ».

Mais tout n'est pas noir pour autant. L'entrée en vigueur l'an dernier du nouveau « cadre de référence éolien » wallon, qui permet l'implantation d'éoliennes plus hautes (jusqu'à 200 mètres) et donc plus puissantes, a été « un soulagement » pour le secteur. Et Edora d'appeler le nouveau gouvernement régional à ne rien changer. Or « la révision éventuelle du cadre figure dans la DPR », déplore Fawaz Al Bitar. « Cela a pris deux ans pour arriver à un accord. Je dis aux nouveaux ministres : surtout ne rouvrez pas ce dossier. »

Au rang des inquiétudes, au niveau fédéral celui-là, il y a aussi l'accumulation des recours contre des projets éoliens auprès du Conseil d'Etat, où Edora déplore un « chiffre record » de 726 MW de permis bloqués. Assorti d'un espoir toutefois, lié à l'engagement pris en 2024 par le gouvernement De Croo de limiter la durée de traitement des dossiers liés aux énergies renouvelables par la haute juridiction administrative à quinze mois. « Les retours que nous avons de certains acteurs de terrain montrent que le traitement des dossiers semble aller plus rapidement qu'avant. Peut-être a-t-on atteint un plafond », veut espérer Fawaz Al Bitar. Autre bonne nouvelle : l'accord intervenu en juin dernier entre Skeyes, l'organisme fédéral de gestion du contrôle aérien, et la Défense nationale, qui devrait permettre de dégager de l'espace pour 800 MW potentiels de nouvelles éoliennes dans les zones radar.

Du côté de la fédération, on assure en tout cas être toujours prêts à investir pour atteindre les objectifs régionaux de déploiement éolien. « Il y a plus de cinq gigawatts de projets à différents stades dans le pipeline », souligne Fawaz Al Bitar. « Et il y a 370 MW de projets définitivement autorisés ou en construction qui peuvent être installés dans les deux ans, ce qui nous amènerait au rythme de plus de 150 MW par an. L'intérêt de la filière est toujours là, mais il faut s'assurer de continuer à ce rythme. On peut y arriver s'il y a un alignement des planètes pour enfin avoir une politique régionale d'octroi des permis cohérente qui fait primer l'intérêt collectif. On n'a pas le choix. C'est maintenant ou jamais. »

En 2024, 28 éoliennes ont été construites en Wallonie, un chiffre insuffisant pour la fédération des énergies renouvelables. © BELGA

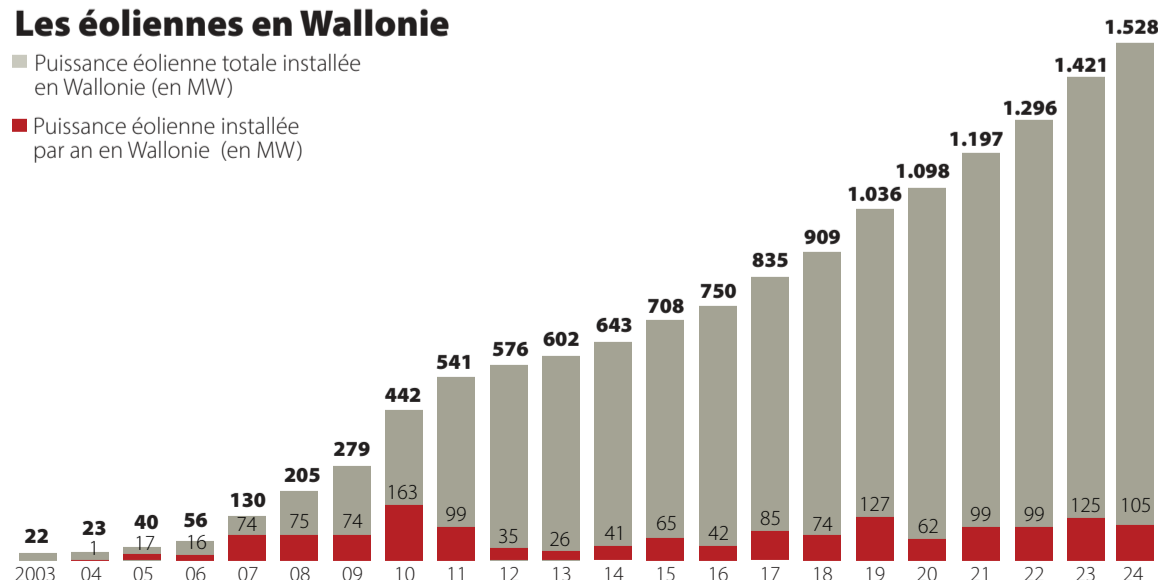
La biométhanisation gagne du terrain

Nettement plus modeste que l'éolien ou le photovoltaïque, la biométhanisation est néanmoins une filière de production d'énergie renouvelable qui progresse. Pour rappel, ce processus biologique de dégradation de matières organiques (déchets agricoles, agroalimentaires, déchets organiques des ménages) par des bactéries permet de produire du biogaz et un engrais appelé digestat. Ce biogaz peut soit alimenter un moteur, qui va générer de l'électricité et produire de la chaleur (cogénération), soit être épuré sous forme de biométhane et être directement injecté sur le réseau de distribution de gaz naturel.

L'ASBL Valbiom, qui compile les chiffres du secteur, ne dispose pas encore des statistiques de l'année dernière mais dans son « Panorama de la biométhanisation édition 2024 » qui paraîtra début mars et dont nous avons pu prendre connaissance, elle indique que 529 GWh d'énergie ont été produits en 2023 en Wallonie grâce à cette technologie. On parle de la production d'électricité (249 GWh), de chaleur (157 GWh) et de biométhane (122 GWh). Il est difficile de comparer avec 2022 car l'injection de biométhane n'était pas chiffrée à l'époque et l'ensemble de la méthodologie a été révisée pour les valeurs de 2023. On peut néanmoins constater que seize nouvelles unités de biométhanisation sont venues s'ajouter en 2023, portant le parc existant à 63 et la puissance installée à 60 MW pour l'électrique et à 65 MW pour le thermique. Ces seize unités sont toutes des unités « agricoles », c'est-à-dire qu'elles traitent principalement les déchets de fermes (fumier, lisier...) ou les déchets de l'industrie agroalimentaire. La croissance du nombre d'unités de biométhanisation avait été stoppée net entre 2020 et 2022 suite à de nombreuses incertitudes autour du soutien à la filière (certificats verts). « Depuis que le nombre de certificats verts a été récemment augmenté, de nouvelles unités ont vu le jour », indique Thibaut De Clerck, chargé de projet chez Valbiom. J.-F.M.

Les éoliennes en Wallonie

■ Puissance éolienne totale installée en Wallonie (en MW)
■ Puissance éolienne installée par an en Wallonie (en MW)



Source : Edora